

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
12 Avril 1875.

L'ORIENT.

Des lettres particulières de divers points de l'Orient nous signalent un nouveau réveil du fanatisme musulman et semblent redouter de prochains événements tragiques. Ces pressentiments se font jour surtout en Syrie. Le mois dernier, des rixes graves ont eu lieu à Beyrouth ; elles avaient été provoquées par les musulmans, ce qui n'a pas empêché la justice du pays de condamner à la prison cinquante chrétiens et de laisser en paix les vrais coupables : c'est à peine si des condamnations ont atteint quelques musulmans. Des menaces ont suivi ces désordres ; ce n'étaient pas des menaces du pouvoir contre les perturbateurs et les violents, c'étaient d'horribles espérances qui ne prenaient pas la peine de s'envelopper de voiles.

Le fanatisme musulman subsiste malgré ce que l'on appelle la réforme qui n'a été jusqu'ici que la corruption de l'Orient ; il s'est accru du progrès des industries européennes et du nombre toujours croissant des *giaours* qui vont chercher fortune en Turquie. Il se fortifie par les divisions des puissances qui, avant de se mettre d'accord sur un acte collectif, donneraient aux massacrés tout le temps d'achever leur effroyable ouvrage. On se rappelle les détestables lenteurs diplomatiques qui enchaînèrent, il y a quinze ans, le courage de nos soldats impatients d'aller venger en Syrie le sang de nos frères et d'arrêter le cours de tant d'horreurs.

Le fanatisme chez les sectateurs de Mahomet est comme une maladie périodique ; il éclate, puis il s'endort pour éclater encore, comme la peste ou le choléra. Il prend sa source dans l'esprit même du Coran qui se compose d'ardeurs sauvages, d'ignorances passionnées et de haine contre les chrétiens. Le vrai musulman n'a rien oublié ni rien appris, n'oubliera jamais rien et n'apprendra jamais rien, et le yatagan restera toujours le confident et l'instrument de ses passions implacables. Hâtons-nous d'ajouter que son incurable fanatisme est aux aguets de tous les événements, de toutes les situations et les circonstances qui peuvent devenir pour lui des auxiliaires.

Les disciples de l'islam n'ignorent pas ce qui se passe en ce moment en Europe ; ils savent que l'Eglise catholique est persécutée : si les chrétiens sont traqués dans le pays des « francs », pourquoi se ferait-on scrupule de s'en débarrasser au sein même de l'islamisme, dans les contrées où le Prophète a paru et où chaque jour chante le muezzin du haut de la mosquée ?

Les musulmans du vieux parti ont entendu parler du nouvel empire d'Allemagne, de ses tendances diplomatiques à Constantinople, de son empressement à saisir toutes les occasions de paralyser l'action de la France dans la protection des catholiques de l'empire ottoman ; ils sont au courant des efforts du gouvernement de Berlin pour achever de déraciner notre influence en Orient, et pour atteindre les populations qu'il suppose nous être encore dévouées. La diplomatie prussienne n'a pas caché son peu de goût pour la nation maronite, cette chère nation du Liban dont les parche-

mins se confondent avec les nôtres, et qui nous aime toujours, quoique, depuis 1830, nous ayons mis sa fidélité à de dures épreuves.

A Dieu ne plaise que nous prêtions jamais à la politique prussienne en Orient des pensées qui seraient de nature à encourager le crime ! Mais les passions interprètent tout à leur manière, les haines cherchent partout des points d'appui, et quand le fer des massacreurs veut sortir du fourreau, il se méprend volontiers sur ce qu'il juge pouvoir lui être propice.

Ces observations, qu'il nous serait facile d'étendre et que nous ne pousserons pas plus loin, ne nous paraissent ni sans gravité ni sans portée. Nous les soumettons à l'attention du gouvernement français. Il fera bien de donner des instructions à nos agents en Turquie pour qu'ils exercent une grande vigilance.

On sent toujours venir des catastrophes comme celles qui ont trop souvent épouvanté le monde chrétien ; le fanatisme musulman n'est pas silencieux ; il a l'habitude de se vanter avant d'agir, et, pour recueillir les rumeurs, il suffit de prêter l'oreille. Nous savons trop que notre ascendant en Orient n'est plus qu'un souvenir, et que nous nous traînons à la suite, là où nous fûmes les premiers pendant huit siècles ; mais on a toujours le droit d'avertir, le droit d'être entendu lorsqu'on parle au nom de l'humanité. En 1860, les hommes d'Etat refusèrent d'ajouter foi à d'utiles révélations, et les égorgements entrèrent librement en campagne dans le Liban et à Damas ; il ne faut pas que l'insouciance ou l'incapacité rouvrent la porte aux tragédies où coulerait à flots le sang innocent, où coulerait aussi l'honneur français.

POUJOLAT.

Chronique générale.

LA GUERRE EST-ELLE EN PERSPECTIVE ?

Le *Post* de Berlin publie sous ce titre, à la date du 9, un article ainsi conçu :

« Depuis quelques semaines, dit la feuille officieuse de Berlin, l'horizon politique s'est obscurci. Nous avons eu d'abord les forts achats de chevaux pour le compte du gouvernement français, auxquels le gouvernement allemand a dû opposer une interdiction de l'exportation. On a ensuite été frappé de l'augmentation considérable des cadres de l'armée française, que l'Assemblée de Versailles a votée en la cachant, comme avec intention, entre les délibérations relatives à la création de la nouvelle Constitution. Enfin sont venus les commentaires des journaux français sur le voyage de l'empereur d'Autriche à Venise ; les témoignages de la joie non déguisée à laquelle ils se sont livrés à cette occasion.

« Dans une lettre de Vienne, en date du 5 avril, que la *Gazette de Cologne* a publiée en tête de ses colonnes, on a réuni tous ces faits et on en a formé un tableau d'ensemble de la situation actuelle, qui nous est présenté sous un jour très-sérieux. D'après cette correspondance, il est évident que la réorganisation de l'armée française est une œuvre *ad hoc*, c'est-à-dire opérée en vue d'une guerre prochaine, et n'est pas une réforme faite pour longtemps ni pouvant être supportée longtemps. D'après le même exposé, la coalition des orléanistes et des républicains, dont la Constitution est l'œuvre, a

pour trait d'union la préparation immédiate de la guerre de revanche.

« En ce qui concerne l'Autriche, le comte Andrassy est, il est vrai, l'inébranlable partisan de l'alliance allemande, mais un parti qui est puissant dans l'armée et à la cour, et avant tout dans les rangs du haut clergé, s'efforce de son côté d'amener, en vue de la revanche, une alliance avec la France, et d'obtenir une compensation pour le dualisme actuel en créant, soit un fédéralisme aristocratique et hiérarchique, soit une centralisation aristocratique-hiérarchique soumise à l'influence de la cour. Il n'est donc pas impossible que les membres de ce parti aient profité du voyage de l'empereur François-Joseph à Venise pour sonder le gouvernement italien, et savoir jusqu'à quel point l'Italie pourrait fournir le terrain sur lequel on formerait une triple alliance contre l'Allemagne sous l'égide du Pape.

« Or, d'après la correspondance viennoise de la *Gazette de Cologne*, ce terrain existerait, car, dans un grand nombre de cercles officiels de l'Italie, on ne désire rien aussi vivement que la reconnaissance de cet Etat par le Pape, fût-ce même au prix d'une grande ingratitude envers l'Allemagne.

« Tel est le tableau que nous offre la *Gazette de Cologne*. Loin de nous la pensée de compter l'exactitude de l'ensemble. Nous sommes même en état de le compléter par certains traits que nous fournissent nos propres observations, tandis que nous considérons, au contraire, d'autres points comme erronés.

« Nous tenons pour très-vraisemblable que la lettre bien connue du comte de Chambord, en date du 27 octobre 1873, lettre qui amena la dislocation de la majorité de Versailles, déjà prête à voter la restauration du trône légitime, avait été inspirée, en grande partie, par la pensée que l'acceptation de ce trône serait la guerre immédiate. Nous tenons pour très-vraisemblable que la demande présentée bientôt après par le maréchal Mac-Mahon, en vue d'obtenir pour sa présidence une durée déterminée, que, dans le principe, le maréchal voulait fixer à dix ans, émanait avant tout du désir qu'il nourrissait d'assister comme chef de l'Etat à la guerre de la revanche et d'en diriger les opérations en la même qualité. Nous tenons même pour vraisemblable que, dans les cercles influents de l'armée française, l'idée dominante est qu'une couronne doit être conquise sur le champ de bataille, ou que c'est du moins une armée victorieuse qui serait le mieux apte à décerner cette couronne.

« Mais ce à quoi nous ne croyons pas, c'est que la préparation immédiate de la guerre de revanche ait été la raison déterminante de l'alliance récemment conclue entre les républicains et les orléanistes sur le terrain des lois constitutionnelles. Nous tenons en trop haute estime la perspicacité des chefs du parti républicain pour penser que ces hommes ne se disent pas ce qu'une guerre de revanche, conduite sous les auspices du cléricalisme par la diplomatie cléricale et par des généraux cléricaux, ferait de la République. Nous nous en tenons, jusqu'à nouvel ordre, à notre point de vue qui consiste à penser que le motif déterminant de la conduite des républicains a été le désir de lier Mac-Mahon au terrain légal de la République et de dissiper les craintes d'anarchie qui éloignent les populations de la République et les jettent dans les bras du bonapartisme.

« Nous tenons pour douteux qu'il se trouvât dans la Chambre électorale transformée

par la nouvelle Constitution une majorité républicaine disposée à hâter la guerre sous la conduite de Mac-Mahon et des princes d'Orléans. Voilà pourquoi nous croyons que le parti de la guerre, en France, rêve l'ouverture des hostilités avant la dissolution de l'Assemblée nationale actuelle. Quant aux observations présentées par la *Gazette de Cologne*, au sujet de l'Autriche et de l'Italie, nous n'avons rien à ajouter. Si donc maintenant nous devons répondre à la question que nous avons posée plus haut : *La guerre est-elle en perspective ?* nous serons obligés de dire : Oui, la guerre est en perspective, mais ceci n'exclut point le fait que les nuages peuvent se dissiper.

« La question de savoir si les intrigues ultramontaines en Autriche réussissent à renverser le comte Andrassy est en elle-même très-controversable. Celle de savoir quel serait l'effet de sa chute sur l'esprit des populations de la Hongrie, ainsi que de l'Autriche, n'est pas moins sujette à controverse. Toutefois, l'on ne saurait nier la possibilité de voir les cercles militaires, dont la lettre récemment publiée de l'archiduc Salvator a réfléchi les sentiments, parvenir à entraîner l'Etat dans l'action qu'ils désirent. En ce qui concerne l'Italie, on sait que, dans la pensée de la plupart des Italiens, la Papauté est tout à la fois un ennemi national et un orgueil national. Les vœux les plus ardents des Italiens seraient réalisés si la Papauté, cessant d'être un obstacle pour l'Etat national, consentait à n'être plus que l'orgueil de la nation.

« D'ailleurs, la Papauté n'est pas autre chose au fond que la suprématie universelle de la prélature italienne, ainsi que M. le député Gneist le disait l'autre jour. Pour obtenir que la Papauté renonce, en faveur de l'Italie, à ses possessions territoriales italiennes, et qu'elle ne se préoccupe plus que de la suprématie universelle respectée par l'Italie, la majeure partie des classes dirigeantes italiennes sera entièrement disposée à conclure une alliance contre l'Allemagne.

« Et pourtant ce n'est pas peu de chose que de prendre une telle résolution, le jour où elle doit être prise ; or, elle ne l'est pas encore, à l'heure qu'il est. On ne peut pas savoir si la France entreprendrait la guerre sans être sûre de l'alliance austro-italienne. L'anéantissement de cette alliance, la victoire du parti républicain, pourrait reculer la guerre.

« Il est possible qu'on nous demande pourquoi nous soumettons à des considérations si étendues une possibilité qui peut-être ne se réalisera pas et dont nous ne désirons pas la réalisation. Il y a des gens qui pensent que lorsque le toit d'une maison brûle et qu'il y a tout près de là une bonne compagnie de pompiers il n'y a pas lieu de réveiller les personnes qui dorment aux étages inférieurs. Nous ne sommes pas d'avis, pour notre part, qu'on doive suivre ce conseil en ce qui concerne le peuple allemand. Nous ne pensons pas qu'il soit bon d'inquiéter les esprits et de crier : Aux armes ! Mais nous ne croyons pas non plus qu'il soit convenable de cacher à la nation allemande sa situation et les dangers que son gouvernement a à combattre. Il est nécessaire que nous apprenions tous à nous faire une idée exacte de notre situation et à y conformer chaque jour notre conduite. »

On lit dans le *Times*, du 9 avril :

« M. de Cisse, ministre de la guerre de

France, a envoyé, sous la date du 20 mars dernier, aux généraux commandant les corps d'armée, une note courte, mais énergique, dont la teneur suit :

« Les lois qui régissent l'organisation des pouvoirs publics en France viennent d'être promulguées, vous le savez. Chacun, dans le pays, doit par conséquent, dès aujourd'hui, s'y soumettre et y conformer sa conduite. Cette obligation devient d'autant plus rigoureuse qu'on occupe un rang plus élevé dans la hiérarchie gouvernementale.

» Décidé à respecter les convictions et les souvenirs que chacun d'entre vous a pu conserver au fond de son cœur, le gouvernement espère, dans l'intérêt de la paix publique, qu'ils ne se manifesteront pas extérieurement sous une forme répréhensible, et entend qu'aucun de ses délégués ne contribue par ses paroles, par ses écrits ou par ses actes, à des manifestations hostiles à la constitution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale.

» Comme ministre de la guerre, j'ai pour devoir de veiller à ce que chacun dans l'armée se conforme strictement à la ligne de conduite que je viens de tracer.

» Quant à moi, je ne faillirai pas à l'accomplissement de cette tâche. Je suis persuadé, d'ailleurs, qu'elle me sera rendue facile par le sentiment du devoir et de l'obéissance dont, j'aime à le constater, on me donne journellement de nouvelles preuves à tous les degrés de la hiérarchie. »

Le *Times* fait ensuite l'éloge de la circulaire. Il juge que, par cet acte, M. de Cissey vient de se mettre résolument du côté de MM. Dufaure et Wallon. Les sentiments de M. Léon Say comme du duc Decazes étant pareils, le *Times* conclut que M. Buffet doit finir par se rallier aussi à une politique qui n'est pas tout-à-fait la sienne, mais qui se trouve avoir la majorité dans le cabinet. C'est l'avis du *Times*. Est-ce l'avis de M. Buffet ?

Etranger.

ESPAGNE.

La *Cruzada española* a publié la lettre suivante, que nous traduisons pour l'honneur de son signataire, le curé de Santa-Cruz :

« Lille, 31 mars.

» A mes amis de la frontière.

» Mon indignation et ma douleur ont été grandes, en apprenant que mes amis et compagnons d'armes ont été trompés et entraînés à suivre le petit révolutionnaire Alphonse, par des gens qui, entre autres vils et infâmes moyens, se servaient de mon nom.

» Je serais ingrat envers la bienveillance et l'amitié que tant de catholiques m'ont jusqu'ici témoignée, je serais un misérable si je consentais à cela. Non. Je ne veux pour rien au monde manquer à mon honneur de catholique.

» J'engage tous mes amis d'Espagne et de la frontière à ne pas aider les traîtres, à ne pas manquer à l'honneur en marchant avec les ambitieux. Ils s'en repentiraient bientôt.

» On les trompe, on les trompe ! Tout ce qui leur a été dit sur moi est faux. Moi, aller combattre dans les rangs des ennemis ! Jamais, pour rien au monde.

» J'espère que tous mes amis m'écouteront. Si, toutefois, ce qui n'est pas à souhaiter, entraînés par la passion de la vengeance, ils renient leur drapeau qu'avec tant de courage et de fidélité ils avaient défendu à mes côtés, dès ce moment ils cessent d'être catholiques, ils cessent d'être bons Basques, et, par suite, ils cessent d'être mes amis.

» Qu'ils sachent que j'ai complètement renoncé à la politique, et que je me prépare pour célébrer le saint sacrifice de la messe.

» A me supposer aux ordres d'Alphonse et de Cabrera, ils m'ont fait une grande injure, ils ont méconnu mes principes. Je dois donc déclarer pour mon honneur et pour celui de tous mes amis espagnols et français que j'ai toujours défendu le drapeau : *Dieu, Patrie et Roi*, que je ne l'ai jamais abandonné et que jamais je n'ai eu aucun rapport avec les ennemis de notre sainte cause, représentée par Don Carlos VII.

» MANUEL SANTA-CRUZ. »

A propos de cette lettre on lit dans la *Semaine de Bayonne* :

La lettre de Santa-Cruz a jeté le désarroi sur la frontière parmi ceux qui prétendaient couvrir de son nom leurs infâmes projets de trahison. L'agent principal des intrigues est le gouverneur de Saint-Sébastien, M. Artazcos, qui se trouve à Fontarabie. On a envoyé vendredi à Irun 200 fusils pour les carbristes qui voudront s'armer. Mais ces fusils probablement ne trouveront pas d'amateurs. On parle du secrétaire de M. Polo, M. Camacho, pour diriger l'affaire. Un adhérent carbriste de Vera, auquel le gouverneur d'Irun avait donné rendez-vous, a manqué à l'appel.

Notre frontière est bien gardée, des renforts sont venus, et les chefs carlistes détachés sur ces points ne demandent pas mieux que d'avoir à cogner contre ceux qui ont vendu la peau de l'ours au gouvernement de Madrid.

Le Nord, d'ordinaire si hostile et si injuste aux carlistes, emprunte au *Standard* une correspondance curieuse :

« Santander, 31 mars.

» Quelques semaines se sont écoulées maintenant depuis que les négociations de paix avec le général Cabrera ont commencé à Paris. Le marquis de Manzanedo est passé par cette ville hier, et l'autre commissaire royal, M. Merry du Val, s'est rendu à son poste diplomatique. L'ancien chef carliste a, de son côté, informé le gouvernement de Madrid qu'il ne juge pas opportun de rendre une visite à la capitale en ce moment, et qu'il croit pouvoir être plus utile dans les villes frontières de France. Je puis affirmer, sur des renseignements provenant de très-bonne source, qu'il n'est rien moins que satisfait du froid accueil que son *convenio* a reçu de la part des chefs et des bataillons carlistes...

» Ce que le *convenio* de Cabrera a accompli est uniquement une réconciliation entre quelques chefs carlistes qui s'étaient tenus à l'écart de la vie active dans cette guerre. Ce que les promesses royales ont accompli a été de mettre au jour la discorde parmi les chefs carlistes qui ont servi dans l'armée régulière. Mais en somme, ces deux classes de chefs ne constituent qu'une minorité entre les commandants du soulèvement actuel, et la masse de la population du Nord est obligée de suivre l'impulsion des armées carlistes. Non-seulement ces armées sont aussi déterminées que jamais, mais nous les avons vues dans le Maestrazgo, sous Dorregaray, et sur les frontières de la Castille, sous Megrovejo, s'avancer à la rencontre des forces régulières en dépit de leur infériorité en cavalerie et en artillerie. Les officiers carlistes croient que leurs soldats peuvent actuellement faire face aux armées en rase campagne, et les troupes carlistes sont exaspérées des rumeurs de trahison parmi leurs chefs.

» Le gouvernement de Madrid a été placé dans une très-triste position, parce qu'il ne pouvait nier les négociations poursuivies avec Cabrera, et qu'en présence de symptômes d'échec il n'a pas osé insérer dans la *Gazette de Madrid* les conditions qui avaient été offertes à Cabrera. Le général refuse d'entrer en Espagne, à moins que cet article du *convenio* ne soit accompli et que les conditions n'en soient officiellement ratifiées. Je ne serais nullement surpris si le gouvernement était obligé de suspendre ou de révoquer ses promesses, alors que l'opinion publique se prononce journellement contre la politique des *convenios*, et que tout le monde comprend l'erreur commise par les commissaires du roi Alphonse XII. Par une appréciation erronée de l'influence de Cabrera et de la situation du carlisme, les ministres n'ont pas fait le moindre bien à leur cause. »

C'est un peu plus vrai, n'est-ce pas, mais c'est moins optimiste que les dépêches Havas.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil général de Maine-et-Loire a terminé vendredi sa première session de 1875, ouverte le mardi 16 avril. La deuxième session a été fixée au lundi 16 août.

Les deux dernières séances ont été employées presque exclusivement à la discussion du projet de transaction proposé pour

la liquidation du legs de M^{me} la comtesse de Caen. Nous avons exposé en détail cette affaire, qui intéresse le département de Maine-et-Loire et l'Académie des Beaux-Arts. On sait donc que le point en litige n'était plus que la fixation des parts proportionnelles attribuées à chacun des co-héritiers. L'Académie des Beaux-Arts offrait 50 parts au département de Maine-et-Loire, qui en demandait 55. Après de longs débats et même une séance à huis-clos, notre conseil général a résolu d'accepter les 50 parts qui lui étaient offertes. Ce vote devrait tout terminer, et nous voudrions dès ce moment annoncer aux artistes que les volontés de M^{me} de Caen vont recevoir prochainement leur exécution. Un nouvel événement vient presque annuler tous les efforts qui ont été faits pour obtenir la transaction dont nous avons parlé.

M. le comte de Caen, un des co-partageants dans la succession, est mort jeudi, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il avait approuvé la transaction que l'on proposait au nom de l'Académie, et il devait la rendre valable par sa signature, dès qu'elle aurait l'assentiment du conseil général de Maine-et-Loire.

Maintenant, la question est de savoir si ses héritiers, venant à sa place au partage de la succession pendante, se montreront, comme lui, désireux de lever toutes les difficultés qui empêchaient l'exécution des généreux desseins de M^{me} de Caen. Tout semblait terminé, vendredi, par le vote du conseil général de Maine-et-Loire; tout est peut-être remis en question par le triste événement dont la nouvelle nous est arrivée samedi matin. (Union de l'Ouest.)

Vendredi, le sieur Gautreau, Pierre, de Saint-Paul-du-Bois, s'est tué accidentellement en tombant dans une excavation profonde de 3 mètres environ et bordant la route nationale. Il n'a survécu que quelques instants à sa chute. Il perdait le sang par les oreilles.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, entre autres propositions, celles :

1^o De réduire à 17 fr. par 1,000 kilog., frais de chargement, de déchargement et de gare compris, le prix de 19 fr. que fixe actuellement son tarif spécial D, n^o 24, pour le transport des vins, vinaigres et spiritueux en fûts, de La Rochelle et Rochefort à Angers;

2^o D'insérer dans le même tarif spécial D, n^o 24, et pour les mêmes transports (vins, vinaigres et spiritueux en fûts), le prix de 22 fr. 90 c. par 1,000 kilog., frais de chargement, de déchargement et de gare compris, d'Angoulême à Saumur.

Voici un cas de dispense généralement ignoré ou mal interprété dans les campagnes :

Un frère mort sous les drapeaux (tué à l'ennemi ou mort d'une maladie contagieuse : petite vérole, typhus, etc.), ou réformé pour blessures reçues dans un service commandé, ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer, ou bien disparu dans la dernière guerre — qu'il ait appartenu à l'armée active ou à l'armée auxiliaire (garde mobile, mobilisée et corps francs, etc.), — confère au frère puiné un droit légal à la dispense prévue par le paragraphe 5 de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872, suivant les termes d'une instruction ministérielle d'avril 1875.

La dispense accordée n'est appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répète dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduisent.

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la note officielle qui suit :

« La *Gazette de Cologne* du 5 avril a publié, sous la rubrique PARIS, l'entre-filet suivant :

« On a remarqué avec quelque étonnement que le renvoi de la classe 1870, qui avait déjà commencé, a été arrêté tout-à-coup. »

» Cette assertion est entièrement contraire à la réalité; la classe 1870 doit régulièrement être renvoyée dans ses foyers le 10 août prochain. Non-seulement son départ anticipé n'a pas commencé, mais il n'en a jamais été question.

» Par une disposition bienveillante et pour éviter aux intéressés des frais de déplacement que n'aurait pas compensés le court séjour restant à

faire sous les drapeaux, il a été simplement décidé que les militaires de la classe de 1870 actuellement en congé y seraient maintenus jusqu'à l'époque de leur prochaine libération. »

A la suite d'une rixe survenue ces jours derniers à Angers, un ouvrier avait été laissé, devant l'Ecole des Arts, le corps couvert de nombreuses blessures.

Ce malheureux a succombé samedi matin à son domicile, rue du Faubourg-Saint-Laud, où il avait été transporté.

Mardi dernier, à 4 heures du soir, une jeune fille passant dans la rue des Juifs, à Loudun, aperçut une femme couchée sur un tas de pierres; à côté d'elle était un enfant nouveau-né. Dans un élan de charité qu'on ne saurait trop louer, la jeune fille s'empressa de recueillir l'enfant dans son tablier et de le porter à l'hôtel de ville et de là à l'hospice, où il reçut le baptême et les premiers soins que réclamait sa position. Il fut ensuite rendu à la mère, jeune fille de vingt et quelques années qui, pendant ce temps, avait fait deux kilomètres pour se rendre au domicile de ses parents.

On écrit de Niort au Droit :

« Vendredi dernier, vers trois heures du soir, un individu était aperçu au moment où il venait de voler une certaine somme d'argent dans la maison d'un sieur Lotiau, habitant la commune de Saint-Pezenne, près la route de Niort à Echiré.

» Immédiatement poursuivi par un laboureur du voisinage, le sieur Neveu, le voleur décharge sur le chien de celui-ci deux coups de revolver, et une balle vient traverser le chapeau de cet homme. Neveu appelle au secours; de tous côtés on accourt, et le malfaiteur, trouvant deux femmes sur son chemin, les menace de son arme. Un peu plus loin, après avoir rechargé son revolver, il remet encore Neveu en joue.

» Ayant poursuivi sa route, il ajuste deux scieurs de long qui veulent lui barrer le passage. Enfin, à 3 kilomètres de son point de départ, pressé par les nommés Pied, Giraud et Auzuret, il fait deux fois feu sur eux sans les atteindre; Auzuret se précipite, une balle le frappe à la poitrine sans l'arrêter. Il saisit le voleur que Giraud, arrivant en cet instant avec Pied, empêche de décharger une dernière fois son arme.

» Ces braves gens, ayant désarmé leur prisonnier, l'ont immédiatement conduit, avec l'aide du garde-champêtre, au parquet du procureur de la République, où ce malfaiteur a été reconnu pour un réclusionnaire libéré, accusé de plusieurs délits et activement recherché par la justice.

» Le courageux Auzuret n'a été que contusionné par la balle, qui a glissé sur une côte après avoir traversé ses vêtements. La conduite de cet homme est d'autant plus remarquable qu'il n'a que son travail pour faire vivre sa femme et ses deux jeunes enfants.

» L'inculpé se nomme Eugène Rousseau, et exerce la profession de coiffeur. Enfant de l'hospice de Niort, il a trente ans seulement; mais il a déjà subi trois condamnations (dont deux en cour d'assises) pour vol.

» Soumis à la surveillance de la haute police, Rousseau avait regu notre ville comme résidence obligée et y était arrivé le 6 mars dernier, sortant du pénitencier de Chiavari, où il venait de subir une peine de huit années de réclusion. Ce malfaiteur audacieux et des plus dangereux est inculpé de rupture de ban, de tentative de meurtre sur quatre personnes et de divers vols. »

On lit dans la *Gazette de Bretagne*, de Rennes :

« Un incident d'une extrême gravité s'est produit mercredi à la chambre des rappels de police correctionnelle.

» Sur l'appel à minima du ministère public, d'un jugement rendu par le tribunal de Châteaulin, condamnant le nommé Ebron (Jules-Victor), à deux ans de prison et cinq ans de surveillance, pour abus de confiance et escroquerie, la cour venait d'infirmer le jugement du tribunal de Châteaulin, et de condamner le prévenu à quatre ans de prison et cinq ans de surveillance, lorsque celui-ci, furieux, s'arma d'une pierre énorme qu'il avait su dissimuler sous ses vêtements, et la lança contre l'avocat-général, M. Montaubin.

» Le projectile n'atteignit pas l'honorable magistrat.

Pris alors d'un redoublement de fureur, le prévenu saisit fiévreusement l'encrier du greffier, qui se trouvait à sa portée et le lança dans la même direction. M. Montaubin, cette fois encore, ne fut pas atteint; mais l'encrier s'étant brisé contre l'encoignure d'une fenêtre, la robe de M. Montaubin fut émaillée d'éclaboussures.

L'émotion était au comble dans la salle. L'un des conseillers, M. d'Amphernet, s'élança alors sur le prévenu, qu'il parvint à contenir avec l'aide des agents de la force publique.

Tout ceci n'avait duré qu'un instant. La cour reprit immédiatement séance pour juger l'incident, et condamna ce démoniaque à huit ans de prison, cinq ans de surveillance et à la privation de ses droits civils, peines qui ne se confondront pas avec celles précédemment énoncées.

On lit dans le *Vendéen* :

Se fondant sur le droit commun, le conseil de préfecture de la Seine, considérant que la cotisation des cercles catholiques d'ouvriers est insuffisante pour les faire vivre et que ces sortes d'œuvres restent dans la catégorie des œuvres de bienfaisance, a décidé que les cercles catholiques d'ouvriers ne devaient pas payer l'impôt de 20 pour cent sur la cotisation.

Se fondant sur le droit commun, le conseil de préfecture de la Vendée, considérant que les cercles catholiques d'ouvriers offrent aux sociétaires des jeux, des amusements, une consommation, et se réunissent tous les jours, vient de condamner ces cercles à l'impôt de 20 pour cent sur la cotisation.

Se fondant sur le droit commun, et pensant que le législateur n'a pas voulu imposer la charité, ressource sans laquelle ils ne sauraient vivre, les cercles catholiques d'ouvriers de Luçon ont résolu de porter l'affaire au conseil d'Etat.

L'arrêt du conseil d'Etat aura une importance d'autant plus grande que les cercles catholiques d'ouvriers, dont l'utilité est de plus en plus manifeste, se répandent avec plus de rapidité dans toute la France.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 15 avril, à une heure, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On prie les personnes qui voudraient bien offrir des lots de les adresser sans retard.

L'exposition publique des lots aura lieu à partir du dimanche 11 avril. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre de Saint-Joseph sont appelées à les visiter et à honorer de leur présence le tirage de la Loterie.

Variétés.

LES ENTERREMENTS CIVILS ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

« Il faut étouffer le Catholicisme dans la boue. » (QUINET.)

On n'a pas assez parlé de l'enfouissement civil du citoyen Quinet. Il y a là un enseignement qui, pour être répété souvent, n'en est que plus alarmant, et ne doit pas être négligé par les hommes politiques.

C'est une belle chose, sans doute — le point de vue catholique réservé — que la liberté de conscience; nous n'y contredisons pas. Que chacun ait le droit de se faire enterrer comme il lui plaît, cela découle naturellement des « immortels principes » affirmés et confirmés implicitement par la nouvelle Constitution. Mais il y faudrait de la mesure, et que cela ne fût pas une insulte aux croyances générales et comme une sorte de défi jeté à Dieu. Triste symptôme de démoralisation!

M. Dufaure qui fait de si belles circulaires pour imposer le respect de l'ordre de choses politique établi — ce qui n'est qu'un fait temporaire, sujet à changement et révisable — ne pourrait-il en faire une pour faire respecter la morale publique qui émane de la religion, principe universel, permanent et éminemment social?

Dieu et la religion sont les bases essentielles de toute société. Que font donc MM. les démagogues libres-penseurs en s'attaquant à ces bases, qui sont infiniment plus respectables que tous les dogmes de la liberté humaine et que toutes les formes même de gouvernement? Ils font de la révolution et s'insurgent contre la loi morale.

Autre chose est l'exercice individuel de la liberté de conscience, si déréglée qu'elle soit; autre chose ces ignobles saturnales et ces insolentes démonstrations contre la foi

et les croyances, nous ne disons pas seulement d'un peuple, mais de tous les peuples.

Nos modernes républicains citent souvent les vertus des républiques antiques, dont ils revendiquent l'héritage. Il aurait fait beau voir les radicaux d'Athènes et de Rome insulter publiquement aux cultes établis et faire contre les dieux du paganisme une manifestation comme celle qui a eu lieu à l'enterrement du citoyen Quinet! Socrate, le divin Socrate, fut condamné à boire la ciguë pour bien moins; et pendant plusieurs siècles les premiers chrétiens ont été réduits aux catacombes pour l'exercice de leur liberté de conscience.

En quoi la liberté de conscience de la radicale qui a fait cortège au cadavre du libre-penseur Quinet est-elle plus respectable que celle de Socrate et des millions de martyrs chrétiens? Ont-ils au moins la grandeur et la dignité du caractère jointes à la constance et la consécration du temps? Non, tout cela n'est ni beau ni grand, ni digne, et cela est nouveau. Si ces néophytes de la libre-pensée ont quelquefois affirmé leurs principes, c'est en devant autre chose que la ciguë, et s'ils ont confessé leur foi au néant, c'est en envoyant les autres au supplice.

A qui fera-t-on croire que cette foule avait quitté son travail ou ses plaisirs uniquement pour honorer les funérailles de Quinet? Ce qui caractérise en général les républicains de notre malheureux pays, c'est leur hostilité à la religion; toutes les circonstances leur sont bonnes pour en témoigner, et aucune n'est meilleure qu'un enterrement civil. Quelques-uns avaient entendu dire que le *bonhomme* avait écrit quelque chose contre les jésuites et que les grands hâbleurs du parti devaient parler sur sa fosse: On y entendra l'apôtre des *nouvelles couches*; le Grand Pontife honoraire de l'église du *Rappel* officiera, assisté de tout le chapitre de la libre-pensée; il aura le képi de Bordeaux, ou le chapeau mou de la fraternité; il dira des choses énormes, insondables... — Allons-y!

Bon nombre aussi sans doute de ceux qui étaient là, avaient autrefois coopéré, de fait ou d'intention, au massacre des otages; ils étaient à Picpus, à Saint-Laurent, à Notre-Dame-des-Victoires, pendant la Commune, et toujours dans l'exercice de leur liberté de conscience. Comment n'auraient-ils pas rendu hommage à l'homme qui avait écrit cette phrase:

« Il faut étouffer le catholicisme dans la boue! »

Est-ce qu'il ne serait pas temps d'en finir avec cette race de politiciens funèbres et d'orateurs croque-morts? Ils ont la tribune, ils ont la presse, ils ont le cabaret, les loges maçonniques et les banquets philanthropiques; ils attendent le club — leur triomphe! — Leur faut-il encore tolérer la tombe, — qui devrait être sacrée, — pour y répandre leurs doctrines infectes et antisociales autant qu'antipatriotiques? Car sans le secours de Dieu, qu'ils s'efforcent d'arracher du cœur du peuple, comment la France se relèvera-t-elle? Le sentiment religieux est la meilleure garantie du dévouement patriotique. (Messager d'Indre-et-Loire.)

Faits divers.

L'HOMME AU BOULET DE CANON.

Nous avons à Saumur l'Homme-Canon, Paris possède l'Homme au boulet de canon, lequel met en mouvement tous les amateurs de spectacles et phénomènes curieux.

Voici, à cette occasion, ce que nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

JOHN HOLTUM A MABILLE.

A trois heures et demie très-précises, tous les reporters parisiens faisaient leur entrée à Mabilley pour assister aux exercices de sir John Holtum, dit l'Homme au boulet de canon.

Le canon de sir John Holtum se prélassait au milieu de la grande allée. Chacun l'examine jusque dans ses moindres détails, de la gueule à la culasse: on cherche un double-fond.

Les journalistes, métamorphosés en comité d'artillerie, vont prendre place sur les sièges qui leurs sont réservés. Ils sont graves et semblent se recueillir, comme pour mieux se rappeler toutes leurs notions de balistique.

Un orchestre, composé de quatre pistons et un trombone, entame une marche belli-

queuse et sauvage comme le cri de guerre que poussent les Indiens en se lançant dans la mêlée.

Le morceau terminé, M. Velle, le prestidigitateur, apparaît soudain à l'auguste assemblée.

« Messieurs, dit-il. »

C'est un discours qu'il va prononcer. Les plus mauvaises pensées me viennent aussitôt à l'esprit. Pourquoi un physicien du boulevard Italien intervient-il dans cette affaire? Serait-ce un compère?

J'ai bien vite éloigné ces suggestions du démon.

« Messieurs, dit M. Velle, John Holtum, avant de quitter Paris, a tenu à vous remercier de tous les articles bienveillants que vous lui avez consacrés, etc., etc. »

Et la chronique de Pierre Véron?

Voici Holtum: il salue; on l'applaudit; il jongle, on réapplaudit. Nous aimons à claquer des mains: ça nous amuse.

Et Holtum jonglait, jonglait toujours.

Nous n'étions venus là que pour le coup de canon, et vraiment j'aurais parié qu'on ne le tirerait pas.

A quatre heures bien sonnées, M. Velle — toujours M. Velle! — fait circuler le boulet et les cartouches. Tous nous avons touché le boulet et les cartouches, et aussitôt, Saint-Thomas que nous sommes, nous avons cru. Le boulet a été reconnu d'un poids légal et la poudre de qualité supérieure.

On apporte une cible de bois, haute de deux mètres et quelque peu fendue par le milieu.

Aussitôt qu'elle est dressée, Holtum charge son canon, le pointe. Il commande feu. La poudre éclate avec un bruit épouvantable et brise en morceaux la planche, — habitée à pareil jeu: — Elle n'en est pas à ses débuts.

M. Velle, — encore lui! — s'adressant à la noble compagnie, offre 3,000 fr. au monsieur qui voudra bien se placer devant la gueule du canon et recevoir le boulet dans ses mains, comme va le faire sir John Holtum.

Personne ne se présente, pas même M. Véron.

Le canon est rechargé, repointé. « Feu! » s'écrie Holtum, et, du premier coup, le boulet lui tombe dans les mains.

La poudre est capricieuse comme une femme: au second coup, elle n'a presque point fait de bruit en éclatant.

Peut-être, après tout, la charge n'était-elle pas aussi forte.

On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* :

« Un cruel accident a eu lieu, il y a quelques jours, au château de La Brousse, commune de Saint-Potan.

« Un jeune homme de la ferme de ce château étant allé, entre dix et onze heures, rendre une brouette qu'il avait empruntée, aperçut, en passant devant les écuries, le taureau qui était en liberté.

« Il en informa le garçon du château, qui répondit que le vacher était dans l'écurie. Le jeune homme y pénétra et aperçut le nommé François Frostin, âgé de 62 ans, au service de M. de Pontbriand, étendu sur la litière et couvert de sang: il était mort.

« On avait vu le matin, vers 8 heures, Frostin conduire le taureau à l'abreuvoir; on suppose qu'il avait retiré le bois qui le retenait par le nez avant de l'avoir enchaîné, et que le taureau l'aura alors terrassé et aura piétiné dessus, car le cadavre avait la poitrine écrasée.

« On remarquait aussi des coups de corne sur la poitrine, sur la tête, au visage. »

On s'occupe en ce moment au Creusot de la construction d'un marteau-pilon destiné au forgeage de grosses pièces d'acier et qui laissera loin derrière lui le fameux pilon de 50 tonnes de la maison Krupp. Le marteau, avec sa tige, pèsera 60 tonnes. Il aura 5 mètres de chute totale, soit 4 mètres, déduction faite de la saillie de la panne.

Le pilon Krupp n'ayant que 3 mètres de chute totale, soit 2 mètres net, la puissance relative de ces deux engins sera donnée par le rapport de 60 multiplié par 4 ou 240 à 50 multiplié par 2 ou 100. C'est-à-dire que le pilon du Creusot sera deux fois et demi plus puissant que celui de Krupp.

La construction de ce remarquable outil est évaluée à deux millions.

C'est au Creusot qu'a été mis en activité le premier marteau-pilon mû par la vapeur.

On lit dans le *Citoyen* :

Il y a deux ans, dans la petite localité de Varages (Var), les libres-penseurs eurent la sottise de vouloir singer la capitale en célébrant, avec ostentation, le vendredi saint par un diner gras.

Le fait excita l'indignation générale, et on se souvient peut-être de la polémique soulevée à ce sujet contre le maire de Varages pour la fermeture de la chambre où avaient eu lieu les scandales. Le maire était dans son droit, attendu que le repas fut prolongé assez avant dans la nuit, avec force chant et tapage, contrairement au règlement de police.

Bien que l'une des fortes têtes de la secte eût, avec une certaine arrogance, annoncé à M. le maire que le nombre des convives serait doublé l'année suivante, le diner n'a pas eu lieu.

Les libres-penseurs de Varages ont été sans doute effrayés par le triste sort du promoteur du festin, lequel vient de mourir d'une maladie d'entrailles, après de longues souffrances, et a été enterré juste le 26 mars vendredi saint, jour anniversaire du festin.

Les frères et amis, redoutant avec raison cette coïncidence, firent des démarches auprès du docteur qui avait soigné leur complice, afin d'obtenir un certificat qui eût permis de le faire enterrer avant les délais fixés par la loi. Mais le docteur ne voulut pas se compromettre, et c'est le vendredi matin, jour où les cloches ne sonnent pas que l'enterrement eu lieu. Il a été religieux par la volonté des parents, au grand désappointement des libres-penseurs.

Les bonnes femmes de Varages, en voyant passer le cortège, se communiquaient leurs réflexions sur cette coïncidence significative.

Un épouvantable cyclone a causé, le 20 mars dernier, d'immenses désastres à Augusta, à Camah et dans huit comtés de la Géorgie et dans trois de la Caroline du Sud (Etats-Unis). Il a annoncé son approche par un bruit semblable à celui qu'aurait produit une batterie d'artillerie de gros calibre.

Ce cyclone, qui avait la forme cylindrique, avait près de 600 mètres de largeur. Le nuage qui le précédait était extrêmement noir, tandis que la queue du cyclone était lumineuse et projetait de brillantes étincelles.

Il se mouvait dans la direction nord-est avec une vitesse prodigieuse. Il a renversé sur son passage un grand nombre de maisons et a brisé comme des fûts de paille les arbres les plus gros.

Plusieurs personnes ont été emportées à une distance considérable. On a retrouvé leurs cadavres dans des ravins et dans des forêts. Plus de cent personnes ont été tuées ou dangereusement meurtries.

Il y a en ce moment au champ de foire de Montpellier un curieux phénomène. On exhibe un Polycéphale ou homme aux trois têtes vivantes. Il a deux bras et pas de jambes.

Cet homme extraordinaire est le plus étrange qu'on ait vu jusqu'à ce jour; il est âgé de vingt-trois ans, ses trois têtes parlent et répondent aux questions qu'on lui adresse.

La *Correspondance parisienne* nous communique le fait très-curieux que voici, qui lui est transmis par son correspondant brésilien :

L'HOMME AQUATIQUE.

Quelques pêcheurs du lac, qui se trouve près d'Uberaba, province de Rio-Grande du Sud (Brésil), furent étrangement surpris par l'apparition d'un animal chevelu, de forme humaine, qui, sortant subitement de l'eau, les regarda tout étonné.

Ils voulurent se servir de leurs armes contre lui, mais la ressemblance de l'animal avec l'homme, dont il se distinguait à peine par les poils qui lui couvraient tout le corps, les empêcha d'agir de la sorte.

Après quelques instants de contemplation, l'homme aquatique plongea, laissant les pêcheurs tout ébahis.

Pour les articles non signés: P. GODET.

